

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 novembre 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 01
décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 19
novembre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,
Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric
VALOIS, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON,
Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-
BATAL, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU,
Coralie TRACQ, Guillaume MAILLET

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Stéphane GONZALEZ, Laurent
DURIEUX à Bruno DANDOY, Camille EL-BATAL à Laure
LAURENT, Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Caroline
VARGIOLU à David HORNUS, Coralie TRACQ à Ikrame
TOURI, Guillaume MAILLET à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

GARANTIE À 15% D'UN EMPRUNT
CONTRACTÉ PAR ALLIADE
HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE
DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
40-42 CHEMIN DU PUTET

Délibération : 11-2025-131

Transmis en préfecture le : 01/12/2025

RAPPORTEUR : Madame Ikrame TOURI

ALLIADE HABITAT réalise une opération d'acquisition en VEFA de neuf logements locatifs sociaux situés au 40-42 chemin du Putet, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL.

Le plan de financement de cette opération d'acquisition comprend un recours à un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 172 649,00 €.

Ce prêt est constitué de quatre lignes de prêt :

- PLAI, d'un montant de 203 474,00 € et d'une durée de 40 ans
- PLAI foncier, d'un montant de 148 459,00 € et d'une durée de 80 ans
- PLUS, d'un montant de 518 384,00 € et d'une durée de 40 ans
- PLUS foncier, d'un montant de 302 332,00 € et d'une durée de 80 ans

Par courrier en date du 30 septembre 2025, ALLIADE HABITAT a sollicité la garantie de la commune de Saint-Genis-Laval pour le financement par la Caisse des Dépôts et Consignations de cette opération. Par cette garantie, la commune s'engage en cas de défaillance d'ALLIADE HABITAT à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La garantie sollicitée par ALLIADE HABITAT est partagée par la ville (15%) et la Métropole de Lyon (85%).

Cette action s'inscrit dans les efforts réalisés par la commune pour soutenir la construction de logements aidés.

Vu l'article L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°177964 en annexe signé entre ALLIADE HABITAT ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu l'avis favorable de la commission 4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » en date du 18 novembre 2025 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCORDER** la garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 172 649,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°177964 constitué de 4 lignes de prêt. La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme principale de 175 897,35 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **PRENDRE ACTE** des conditions de garanties suivantes
 - La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
- **PRÉCISER** que la commune s'engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Ikrame TOURI**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.